



Programme des Nations Unies pour l'environnement

Distr. GENERALE

UNEP/OzL.Pro/ExCom/50/22 10 octobre 2006

FRANÇAIS ORIGINAL: ANGLAIS

COMITE EXECUTIF
DU FONDS MULTILATERAL AUX FINS
D'APPLICATION DU PROTOCOLE DE MONTREAL
Cinquantième réunion
New Delhi, 6 – 10 novembre 2006

PROPOSITION DE PROJET : ALBANIE

Le présent document comporte les commentaires et les recommandations du Fonds du Secrétariat sur le projet de proposition suivant:

Elimination

• Plan national d'élimination des SAO (troisième tranche)

PNUE et ONUDI

Les documents de présession du Comité exécutif du Fonds multilatéral aux fins d'application du Protocole de Montréal sont présentés sous réserve des décisions pouvant être prises par le Comité exécutif après leur publication.

Par souci d'économie, le présent document a été imprimé en nombre limité. Aussi les participants sont-ils priés de se munir de leurs propres exemplaires et de s'abstenir de demander des copies supplémentaires.

FICHE D'EVALUATION DE PROJET – PROJETS PLURIANNUELS ALBANIE

TITRE DU PROJET

AGENCE BILATERALE/AGENCE D'EXECUTION

| Plan national d'élimination des SAO (troisième tranche) PNUE et ONUDI | l d'élimination des SAO (troisième tr |
|-----------------------------------------------------------------------|---------------------------------------|
|-----------------------------------------------------------------------|---------------------------------------|

ORGANISME NATIONAL DE COORDINATION : Projet de mise en œuvre de l'unité nationale d'ozone

DERNIERES DONNEES DECLAREES SUR LA CONSOMMATION A ELIMINER GRACE AU PROJET A : DONNEES RELATIVES A L'ARTICLE 7 (TONNES PAO, 2005, EN DATE DE SEPTEMBRE 2006)

| Annexe A Groupe I CFC | 14,34 | |
|-----------------------------|-------|--|
| Annexe B Groupe II CTC | 0,00 | |
| Annexe E bromure de méthyle | 0,00 | |

B: DONNEES SECTORIELLES DU PROGRAMME DE PAYS (TONNES PAO 2005 EN DATE DE SEPTEMBRE 2006)

| SAO | Aérosols | Mousses | Réfr | SAO | Solvants | Agents de trans | Fumigènes |
|---------|----------|---------|-------|--------------------|----------|-----------------|-----------|
| CFC-11 | | | | CFC-115 | | | |
| CFC-12 | | | 14,34 | CTC | | | |
| CFC-113 | | | | Bromure de méthyle | | | |
| CFC-114 | | | | | | | |

| Consommation restante de CFC admissible au financement (tonnes PAO) | 0 |
|---------------------------------------------------------------------|---|
|---------------------------------------------------------------------|---|

PLAN D'ACTIVITES DE L'ANNEE EN COURS : Financement total 78 000 \$US - Élimination totale 9,2 tonnes PAO

| DONNEES RELATIVES AU PROJET | | 2003 | 2004 | 2005 | 2006 | 2007 | 2008 | 2009 | Total |
|------------------------------------------|--------------------------------------------------------|---------|---------|--------|--------|--------|--------|--------|---------|
| (tonnes PAO) | Limites du Protocole de Montréal CFC | 40,8 | 40,8 | 20,4 | 20,4 | 6,1 | 6,1 | 6,1 | S.O |
| | Limites du Protocole de Montréal CTC | 3,1 | 3,1 | 0,46 | 0,46 | 0,46 | 0,46 | 0,46 | 8.0 |
| | Limites du Protocole de Montréal Bromure de méthyle | 0,0 | 0,0 | 0,0 | 0,0 | 0,0 | 0,0 | 0,0 | s.o |
| | Limites du Protocole de Montréal total | 43,9 | 43,9 | 20,86 | 20,86 | 6,56 | 6,56 | 6,56 | 8.0 |
| | Consommation maximum pour l'année | 68,0 | 61,2 | 36,2 | 15,2 | 6,2 | 2,2 | 0,0 | 8.0 |
| | Élimination grâce aux projets en cours | 0,0 | 0,0 | 0,0 | 0,0 | 0,0 | 0,0 | 0,0 | 0,0 |
| | Élimination nouvellement ciblée | 0,0 | 6,8 | 25,0 | 21,0 | 9,0 | 4,0 | 2,2 | 68,0 |
| | Élimination non financée | 0,0 | 0,0 | 0,0 | 0,0 | 0,0 | 0,0 | 0,0 | 0,0 |
| CONSOMMATION TOTALE DE SAO A ELIMINER | | 0,0 | 6,8 | 25,0 | 21,0 | 9,0 | 4,0 | 2,2 | 68,0 |
| Consomma | Consommation totale de SAO à introduire (HCFC) | | | | | | | | |
| Coûts du pr | Coûts du projet dans la proposition originale (\$US) | | | | | | | | |
| Coûts finat | Coûts finaux du projet (\$US) : | | | | | | | | |
| Finance | Financement pour l'ONUDI | | 172 322 | 72 322 | 42 322 | 22 322 | 22 322 | 22 322 | 535 000 |
| Financement pour le PNUE | | 118 125 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 118 125 |
| Financ | ement total du projet | 299 193 | 172 322 | 72 322 | 42 322 | 22 322 | 22 322 | 22 322 | 653 125 |
| Coûts d'ap | Coûts d'appui finaux (\$US) : | | | | | | | | |
| Coûts d'appui pour l'ONUDI | | 13 580 | 12 924 | 5 424 | 3 174 | 1 674 | 1 674 | 1 674 | 40 124 |
| Coûts d'appui pour le PNUE | | 15 356 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 15 356 |
| Total des coûts d'appui | | 28 936 | 12 924 | 5 424 | 3 174 | 1 674 | 1 674 | 1 674 | 55 480 |
| | COUT TOTAL POUR LE FONDS MULTILATERAL (\$US) | | 185 246 | 77 746 | 45 496 | 23 996 | 23 996 | 23 996 | 708 605 |
| Rapport coi | ît/efficacité final du projet (\$US/kg) | | | | | | | | 9,6 |

DEMANDE DE FINANCEMENT: Approbation du financement pour la troisième tranche (2006) comme indiqué ci-dessus.

DESCRIPTION DU PROJET

1. Au nom du Gouvernement de l'Albanie, l'ONUDI, en tant qu'agence d'exécution, a présenté une demande de financement pour la troisième tranche du Plan national d'élimination (PNE) des SAO devant être examinée par le Comité exécutif à sa 50^{ème} réunion. Le niveau de financement requis est de 72 322 \$US plus les frais d'appui d'agence de 5 424 \$US.

Données générales

- 2. Le PNE pour l'Albanie a été approuvé en avril 2003 à la 39^e réunion du Comité exécutif. Le financement total approuvé en principe s'élève à 653 125 \$US, plus des coûts d'appui de 55 480 \$US. La mise en œuvre de ce PNE vient aider le Gouvernement de l'Albanie à respecter ses obligations en vertu du Protocole de Montréal et à éliminer toutes les SAO faisant partie de l'annexe A Groupe I, de l'annexe B Groupe II et de l'annexe E d'ici au 1^{er} janvier 2009. Pour réaliser ces objectifs, des activités d'investissements et d'autres ne portant pas sur des investissements, des activités d'assistance technique et de renforcement des capacités sont et seront mises en œuvre par l'ONUDI et le PNUE.
- 3. Dans la Décision XIV/18, la réunion des Parties a décidé que pendant la période de réglementation allant de juillet 2000 à juin 2001, l'Albanie ne respectait pas ses obligations en vertu de l'Article 2A du Protocole de Montréal, en ce qui a trait à la consommation de CFC. La 15^e Réunion des parties au sujet de la décision XV/26 a pris note de la demande de plan d'action de l'Albanie et du fait que l'Albanie s'engage spécifiquement à respecter un calendrier de réduction, avec une consommation de 36,2 tonnes SAO en 2005 et l'élimination de la consommation des CFC avant le 1^{er} janvier 2009, sauf pour les usages essentiels autorisés par les Parties. En outre, l'Albanie s'est engagée à mettre en place un système d'autorisation et de contingentement des importations et des exportations de SAO et à interdire les importations d'équipement fonctionnant avec des SAO.
- 4. A sa 46^e réunion en juillet 2005, le Comité exécutif a approuvé, par la décision 46/28, le programme annuel de mise en œuvre de 2005 étant entendu que le système d'autorisation et de contingentement, à cette époque prévu en 2005, serait mis en œuvre avec l'urgence la plus pressante. Il a également approuvé la tranche demandée pour 2005.

Programme annuel

- 5. L'ONUDI a présenté la mise en œuvre du programme annuel de 2005.Le Gouvernement de l'Albanie a adopté un système d'autorisation d'importations et d'exportations de SAO en juin 2005. Le système de contingentement a été mis en fonctionnement depuis le deuxième semestre 2005. Les quotas pour 2006 ont été approuvés par le Ministère de l'Environnement, de la Forêt et de la Gestion de l'Eau. Les importations de SAO vérifiées en 2005 étaient de 14,342 tonnes PAO comparé à l'objectif annuel défini dans le plan national d'élimination des SAO de 36,2 tonnes PAO.
- 6. Une activité d'élimination de la consommation totale de CTC de 2,3 tonnes PAO en Albanie est achevée. Dans les activités du secteur de l'entretien des appareils de réfrigération, 271 techniciens ont été formés sur les 300 prévus. Le travail préparatoire pour le renforcement

des cours aux techniciens dans les centres de formation professionnelle a été mené à bien et quatre écoles ont été choisies pour le programme de formation des formateurs. La mise en œuvre de la première phase I d'un projet de récupération et de recyclage est en cours mais en retard par rapport au calendrier défini. Un atelier prévu sur le passage aux produits de substitution n'a pas encore eu lieu.

7. Le programme annuel de mise en oeuvre pour 2006 prévoit le renforcement des écoles professionnelles par la mise à jour du matériel et du matériel informatique, ainsi que la formation de formateurs. Un atelier sur l'utilisation d'autres produits réfrigérants a été prévu pour 2006, comme la phase I de récupération et de recyclage. Enfin, et le renforcement du Système de surveillance et de déclaration des SAO est en cours par le biais de la mise en œuvre du projet. Le gouvernement envisage d'interdire la production et l'importation d'équipements contenant des SAO d'ici janvier 2007, d'appliquer des pénalités pour commerce illicite et de renforcer d'une part la coopération entre l'UNO et les autorités douanières des pays voisins.

OBSERVATIONS ET RECOMMANDATION DU SECRETARIAT

OBSERVATIONS

8. L'ONUDI a présenté le rapport sur la mise en œuvre de la deuxième tranche. L'ONUDI a pu accélérer de façon significative la mise en œuvre des activités en Albanie qui avaient commencé lentement la première année. La législation introduisant un système d'autorisation a été mise en œuvre et des quotas pour 2006 ont été définis pendant l'année 2005. Même avant qu'un système d'autorisation ne soit adopté en 2005, la consommation avait seulement chuté en dessous du niveau requis pour 2006. Certaines activités à l'origine prévues pour 2005 ont été replanifiées pour 2006/2007, à savoir l'atelier sur l'utilisation d'autres produits réfrigérants et certaines activités récupération et de recyclage. L'administrateur principal chargé de la surveillance et de l'évaluation a visité l'Albanie cette année et a estimé que les précédents problèmes de conformité ont été surmontés et que la mise en œuvre du plan national d'élimination progressait bien. Il a cependant noté que l'élimination dans le secteur des services risque d'être difficile.

RECOMMANDATION

9. Le Secrétariat du Fonds recommande une approbation sans réserve de la troisième tranche du plan d'élimination avec des coûts d'appui associés aux niveaux de financement indiqués dans le tableau ci-après :

| | Titre du projet | Financement du projet (\$US) | Coûts d'appui (\$US) | Agence d'exécution |
|----|---------------------------------------------------------|------------------------------|-------------------------|-----------------------|
| a) | Plan national d'élimination des SAO (troisième tranche) | 0 | 0 | PNUE |
| b) | Plan national d'élimination des SAO (troisième tranche) | 72 322 | 5 424 | ONUDI |